



Le 25 janvier 2024 à Lorient

Le SPIP : Service Public Pénitentiaire ?

Nous avons coutume de définir les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation comme des Services Publics Pénitentiaire. La notion de Service Public englobe plusieurs réalités dont celle de l'accessibilité de nos locaux aux personnes à mobilité réduite.

Depuis plusieurs mois cette accessibilité n'est plus possible sur l'Antenne Milieu Ouvert de Lorient.

La faute a une panne d'ascenseur qui dure et perdure dans le temps (début 2022). Le propriétaire a un temps voulu le faire réparer mais, faute de pièces disponibles, est aujourd'hui envisagé le changement de cet ascenseur, courant 2024 ; sans certitude de date.

L'accès à l'accueil du SPIP doit se faire par demi-palier. **Les PPSMJ qui se trouvent en situation de mobilité réduite (ex : fauteuil roulant) ne peuvent donc pas accéder au service.** À noter qu'aucune rampe d'accès n'est installée.

Nous sommes donc dans l'obligation de mettre en œuvre des Visites à Domicile ou de réaliser des entretiens dans d'autres locaux (ex : Service de l'Application des Peines du Tribunal).

Notre organisation syndicale dénonce lors des différentes instances locales cette situation rappelant l'obligation pour nos services d'accueillir l'ensemble de nos publics sans discrimination.

Si cette question se pose pour le public elle se pose aussi pour les Personnels travaillant au sein du SPIP. Les locaux des personnels là aussi nécessitent la montée de marches (un étage au-dessus de l'accueil). **En tant que Service Public nous nous devons de pouvoir accueillir des Agents en situation de Handicap.** Or si la situation médicale d'un Agent nécessite l'utilisation de l'ascenseur, cela n'est pas possible.

Au quotidien cette situation impacte déjà un Agent reconnu handicapé. Plus récemment un Agent qui se trouve dans une situation médicale nécessitant une adaptation de son poste (limitation de la montée des marches) en a fait l'amère expérience. Cet Agent a sollicité la Direction pour être repositionné au Siège du SPIP (se situant sur la partie base du bâtiment à côté de l'accueil). Cette proposition a été refusée et une note rédigée par la Direction demande à l'ensemble des Agents d'aider leur collègue à descendre ou monter les dossiers (et clés du véhicule).

Pour la CGT SPIP 56 il est inadmissible de faire porter l'aménagement du poste sur la solidarité des collègues de l'Agent là où l'Administration est incapable de mettre en œuvre le principe de base de l'accessibilité au service.

Nous passerons sur les arguments déployés pour argumenter le refus qui crée de nouvelles règles afin d'alimenter le propos.

La CGT SPIP 56 exige que l'Administration se mette aux normes et respecte les principes fondamentaux du Service Public que sont l'égalité de traitement des usagers et des agents du service public et l'adaptabilité au Service Public. Après tout, l'Administration sait, elle, très bien rappeler aux agents le 3ème de ces principes : celui de la continuité du Service Public !